



Séance ordinaire du Conseil Général du 7 décembre 2023

Madame Kadem Guex, Présidente, ouvre la séance à 20h02

L'ordre du jour est le suivant :

1. Ouverture de séance
2. Appel
3. Approbation du procès-verbal de la dernière séance
4. Admission de nouveaux membres
5. Préavis municipal N° 18/2021-2026 concernant le budget 2024. Rapport de la commission de Gestion et des Finances, débat puis vote
6. Election d'un-e délégué-e suppléant à l'ASICOVV, Association scolaire intercommunale Cossonay Veyron Venoge
7. Election d'un-e délégué-e à l'AsiCoPe, Association scolaire intercommunal Cossonay-Penthalaz
8. Election d'un-e délégué-e à l'ASPIC, Association intercommunale de la piscine des Chavannes
9. Réponses et communications de la Municipalité
10. Divers et propositions individuelles

1. **Message de la Présidente**

Madame Kadem Guex souhaite une cordiale bienvenue à l'assemblée pour ce 4^{ème} et dernier Conseil de l'année.

Elle souhaite un week-end radieux à l'assemblée et la remercie pour sa présence.

Madame Kadem Guex demande si l'assemblée a bien examiné l'ordre du jour car nous aurons besoin de monde pour diverses commissions.

2. **Appel**

27 membres sur 58 sont présents (21 excusés, 10 absents).

Le quorum requis est atteint, le Conseil peut valablement avoir lieu.

3. **Approbation du procès-verbal de la dernière séance**

La présidente procède au vote et le Conseil accepte à l'unanimité moins 3 absentions.

4. **Admissions de nouveaux membres**

Aucune admission n'est demandée.

5. **Préavis municipal N° 18/2021-2026 concernant le budget 2024, Rapport de la commission de Gestion et des Finances, débat puis vote.**

Monsieur Cédric Dépraz procède à la lecture du préavis et recommande d'accepter la conclusion suivante, adoptée en séance de Municipalité du 27 novembre 2023

D'adopter le budget 2024 qui présente un excédent de charges de CHF
120'830.00

Avant de lire le rapport de la commission de Gestion et des Finances, Monsieur David Conne explique à l'assemblée le financement de diverses associations intercommunales par une présentation Power Point (présentation jointe au procès-verbal).

Rapport de la commission de Gestion et des Finances :

Monsieur David Conne, rapporteur, donne lecture du rapport et recommande d'accepter le préavis.

Madame Estella Liniger demande une précision concernant les 3 associations intercommunales de l'ASICOVV, l'ASiCoPe et l'ASPIC. Qui représente la commune au sein de ces associations, un membre de la Municipalité ou un membre du Conseil ?

Madame Hélène Bolanz informe qu'elle est la déléguée de la Municipalité pour 2 associations (les affaires sociales et l'Ajerc). Elle explique qu'il y a un délégué de la Municipalité et un délégué du Conseil qui représentent la commune de La Chaux. Lors des séances, les délégués votent le budget.

Madame Tiziana Corset communique qu'elle est la déléguée pour la Municipalité avec en plus un délégué du Conseil pour l'ASICOVV qui regroupe les enfants de la 1^{ère} à la 8^{ème} année et l'AsiCoPe pour les enfants de la 9^{ème} à la 11^{ème} année.

Madame Estella Liniger remercie pour ces explications.

Monsieur Claude Dizerens désire une explication concernant l'Ajerc. Le budget 2024 pour notre commune est de CHF 137'800.00. De quelle manière la Municipalité fixe-t-elle ce montant ?

Monsieur Cédric Dépraz explique que ces budgets, votés en septembre, sont transmis par l'Ajerc. Les délégués des communes valident les budgets ; ils sont ensuite transmis à la Municipalité qui n'a plus qu'à l'insérer dans son budget, sans pouvoir décider si cela nous convient. La Municipalité se retrouve devant le fait accompli, sans avoir de réel contrôle sur ces dépenses.

Monsieur Claude Dizerens fait remarquer que ce poste prend l'ascenseur. Donc dans la répartition du soutien, 30% sont à charges des communes, 30% de l'Etat et le reste des parents.

Monsieur Cédric Dépraz répond par la négative et explique que la répartition dépend du nombre d'enfants en primaire/en secondaire, du nombre d'habitants, de la présence d'un collège ou non dans le village. Si un conseiller désire consulter ces répartitions, il peut prendre un rendez-vous avec l'association. La Municipalité a déjà eu l'occasion de consulter ces répartitions et Monsieur Cédric Dépraz peut dire qu'il y a beaucoup de facteurs qui influencent le calcul de cette répartition de charges.

Monsieur Claude Dizerens aimerait une explication concernant le montant budgété de CHF 8'000.00 pour le poste 3550 entretien de l'épicerie (page 8).

Monsieur Pascal Rossy explique que, comme annoncé dans le dernier La Chaux info, l'épicerie va changer de tenancier. La Municipalité a décidé de garder une petite marge de réserve au cas où il fallait faire des adaptations dans le bâtiment. Ce n'est pas parce que La Municipalité a porté ce montant au budget qu'il sera forcément dépensé.

Monsieur Claude Dizerens demande aussi une information quant au montant prévu pour la rénovation de la montée de l'escalier du collège.

Madame Mary-Laure Etienne explique qu'il y a, sous les tuiles qui couvrent la montée d'escaliers, un problème de ventilation et que de l'eau s'y est accumulée. De ce fait, la toiture est pourrie sous les tuiles.

Monsieur Claude Dizerens aimerait une information concernant la passerelle du paddock. Le montant budgété est-il prévu pour une rénovation ou pour la couvrir ? Car il y a quelques années, le Conseil avait demandé d'investir un petit peu plus et de la couvrir tout de suite.

Monsieur Pascal Rossy explique qu'il était déjà-membre de la Municipalité lorsque que Monsieur Claude Dizerens avait proposé de recouvrir cette passerelle. A l'époque une étude avait été établie mais cela coûtait plus cher que le montant de CHF 20'000.00 budgété cette année-ci pour la rénovation. La Municipalité avait alors abandonné le projet car elle ne voulait pas faire un pont « Lucerne » n°2 sur le Veyron pour un montant presque aussi élevé que celui de la construction de la passerelle elle-même. Maintenant il s'agit plus d'une rénovation que d'une couverture.

Monsieur Claude Dizerens a une dernière question concernant l'entretien des cours d'eaux et digues qui se trouve à la page 11. Auparavant, la Municipalité recevait une participation du Canton et dans le budget aucune information à ce sujet ne paraît. Est-ce que c'est voulu ou pas ?

Monsieur Cédric Dépraz explique que cela dépend des travaux à effectuer. Sur l'entretien des cours d'eaux, si les berges sont directement touchées, la Municipalité peut demander un subside et le Canton nous l'accorde. Ce qui n'est pas le cas pour l'ensemble des travaux d'entretien, notamment sur les chemins.

Monsieur Ken Riplinger a une question générale. Il souligne que Monsieur David Conne a parlé de ce qu'aucune augmentation du taux d'imposition ne serait nécessaire car les réserves sont suffisantes pour combler les coûts des associations intercommunales. Mais le montant de ces réserves n'apparaît pas et il ne comprend pas. Monsieur Ken Riplinger souligne qu'il est indiqué dans le budget un prélèvement de CHF 48'500.00 d'un fonds de réserve mais ceux-ci ne sont pas éternels.

Monsieur David Conne explique qu'il a utilisé 2 fois le même mot pour des choses différentes. Quand il a parlé de réserves de la Municipalité, cela veut dire que la Municipalité prévoit un montant de charges qui peut être supérieur pour l'année prochaine. S'ils pensent vraiment en avoir besoin cela leur permet, en cas de mauvaise nouvelle, de ne pas passer devant le Conseil général. Monsieur David Conne explique que ce dont Monsieur Ken Riplinger parle, ce sont l'équivalent des réserves des entreprises que l'on trouve au bilan. Ici, le Conseil général vote le budget qui est équivalent au compte de pertes et profits. Là où Monsieur Ken Riplinger a raison, suivant le résultat des comptes et selon ce qui sera décidé comme attribution aux fonds de réserve, les Conseillers ne le verront que dans les comptes de l'année prochaine. Une analyse des réserves est pertinente au moment des comptes.

Monsieur Pascal Rossy informe que dans les comptes 2022 en page 5, il y a le tableau des fonds de réserve et au 31.12.2022 dont le total se monte

à CHF 1'260'000.00. Ce sont les fonds de réserve qui sont à disposition de la Municipalité.

Il y a des fonds de réserve pour les travaux généraux et des fonds de réserve affectés, c'est-à-dire pour les forêts, la PC, la péréquation et ils ne peuvent pas être utilisés à autre chose. La Municipalité ne peut prendre le compte fonds de réserve de la déchetterie pour les forêts par exemple. Il n'y a jamais le tableau des fonds de réserve dans le budget mais toujours dans les comptes.

Monsieur Ken Riplinger estime donc que nous n'avons pas de soucis à se faire pour les prochaines années quant à une augmentation de l'impôt.

Monsieur Pascal Rossy explique qu'il est impossible de savoir s'il faudra augmenter les impôts ou pas. C'est n'est pas parce que la commune dispose de fonds de réserve dans les comptes communaux que la Municipalité ne devra pas proposer une augmentation d'impôt au Conseil général. C'est pour cette raison que le taux d'imposition est voté chaque année au mois de septembre pour valider ce taux à la baisse, à la hausse ou le maintenir. Il est sous le contrôle de la commission de Gestion et des Finances.

Monsieur Jean-Marc Meylan demande quel poids le Conseil général a par rapport à la réception des budgets des associations.

Est-ce que le calendrier des séances ne devrait pas être corrigé ? En principe, les associations doivent fournir les budgets fin septembre, ce qui correspond à la date des séances du Conseil général. Monsieur Jean-Marc Meylan demande s'il est possible de suggérer aux associations que les délégués et les commissions des finances reçoivent les budgets, les étudient puis le Conseil général les valide avant que les délégués ne se rendent aux assemblées avec la position de leur Conseil.

Monsieur Pascal Rossy informe que la Municipalité approuve le projet de la commission de Gestion et des Finances de suggérer d'obtenir ces budgets plus rapidement mais ce ne sera pas le Conseil général qui décidera pour les délégués. La commission de Gestion et des Finances analysera les budgets. Si elle estime qu'il faudra réunir le Conseil général, elle pourra faire une interpellation. Pour notre commune, Monsieur Pascal Rossy rappelle que nous avons 2 voix mais si un jour nous décidons de dire non cela ferait peut-être réfléchir.

Monsieur Pascal Rossy précise que la Municipalité ne peut pas établir le budget communal au mois de septembre car nous n'avons pas tous les chiffres. Par contre l'analyse des budgets des associations peut intervenir à cette période.

Monsieur David Conne précise que la commission de Gestion et des Finances ne peut pas donner de consigne de vote aux délégués mais elle peut donner son avis.

Monsieur Jean-Marc Meylan approuve la décision de la commission mais demande comment les associations vont percevoir notre souhait.

Monsieur Pascal Rossy constate que les associations sont en train d'évoluer. Elles ont des règlements de fonctionnement et des délais à respecter.

Monsieur Grégoire Baillod se demande si d'autres communes ont les mêmes difficultés et nous pouvons en discuter ensemble.

Monsieur Pascal Rossy explique que les délégués peuvent en discuter entre eux. Ce sujet peut également être débattu lors d'une séance des Syndics.

Monsieur Grégoire Baillod informe que les parents sont mis aussi devant le fait accompli. Ils ont reçu une augmentation de CHF 1.00 par enfant.

En ce qui concerne notre budget, il demande comment l'excédent de charges est financé.

Monsieur Cédric Dépraz explique que ces 4 dernières années, les budgets étaient déficitaires mais les comptes positifs, sans aller puiser dans les réserves. Il donne notamment l'exemple de l'entretien des bâtiments pour lesquels, par exemple, un montant de CHF 15'000.00 par bâtiment est inséré dans le budget, sans qu'il soit forcément utilisé.

La Présidente rappelle la conclusion du préavis 18/2021-2026 concernant le budget 2024. Elle procède au vote et le Conseil accepte à l'unanimité.

6. Election d'un-e délégué-e suppléant à l'ASICOVV, Association scolaire intercommunale Cossonay Veyron Venoge

Madame Tiziana Corset explique à l'assemblée que cela implique 3 séances par année (mars-juin-septembre) et c'est uniquement pour remplacer Madame Laure Pingoud déléguée si elle ne peut pas y aller.

Monsieur Alain Bonnefoy se propose pour le poste de suppléant et est élu par acclamation par l'assemblée.

7. Nomination d'un-e délégué-e à l'AsiCope, Association scolaire intercommunal Cossonay Penthalaz

Madame Sarah Baillod se propose pour le poste de déléguée et est élue par acclamation par l'assemblée.

Monsieur Jean-François Guex se propose pour le poste de suppléant et est élu par acclamation par l'assemblée.

8. Election d'un-e délégué-e à l'ASPIC, Association intercommunale de la piscine des Chavannes.

Monsieur Alain Martin se propose pour le poste de délégué et est élu par acclamation par l'assemblée.

Monsieur Alain Bonnefoy reste au poste de suppléant et est élu par acclamation par l'assemblée.

9. Réponses et communications de la Municipalité aux membres du Conseil

Madame Tiziana Corset informe l'assemblée que cela vaut la peine de faire un tour du village pour admirer les fenêtres de l'Avent.

Elle rappelle aussi quelques dates :

09.12.23 : Sapin et Téléthon

15.12.23 : Apéro des fenêtres à la Boucherie Chanson

17.12.23 : Apéro des fenêtres au foyer de la Grande salle

20.12.23 : Noël à Eglise

Mesdames Hélène Bolanz, Marie-Laure Etienne et Monsieur Cédric Dépraz n'ont pas de communications.

Monsieur Pascal Rossy remercie Monsieur Boegli pour l'organisation du voyage à notre village jumelé de Saôu pour la foire aux fruits d'hiver

10 Divers et propositions individuelles

Madame Anne Lanarès rappelle que le vendredi 8 décembre 2023 aura lieu le dernier concert de l'année des pages musicales.

Monsieur Jean-François Guex propose une séance regroupant les délégués des associations pour qu'ils se coordonnent sur les décisions à prendre, notamment les budgets. Et déterminer si des marges de manœuvre existent et quelle stratégie commune à adopter.

Monsieur Pascal Rossy en prend note.

Monsieur Claude Dizerens demande s'il est possible de réorganiser une verrée « jeunes/nouveaux habitants » et demande également où en est le PGA (Plan Général d'Affectation)

Monsieur Pascal Rossy explique qu'une verrée est organisée tous les 2 ans, à la fin été/début automne ; elle aura lieu en 2024. A cette occasion, les associations sont invitées à venir se présenter.

Les retraités sont invités au repas de Noël organisé par la commune.

Pour le PGA (Plan Général d'Affectation), il espère en parler au mois de mars 2024.

Monsieur Jean-François Guex informe que la route La Chaux - Dizy est réouverte.

Monsieur Pascal Rossy explique qu'il s'agit d'une route provisoire et lorsque la step de Dizy sera démolie et comblée, les aménagements pourront être achevés.

La séance est levée à 21h20

La Présidente



La Secrétaire